

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 91

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Jérémy TRACQ.

La convocation a été envoyée en date du 1^{er} juin 2023.

Présents : Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Gilles MARGUERON, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Absents : Jacques ARNOUX, Roland AVENIERE, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Maryvonne ROBIN, Christian SIMON.

Procurations : Jacques ARNOUX à Eric FELISIAK
Natacha BRENIER à Erica SANDFORD
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN
Christian SIMON à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 24

Monsieur Yann CHABOISSIER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Placement de fonds – Ouverture d'un compte à terme
- Budget Assainissement collectif de la CCHMV

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, expose à l'assemblée que la CCHMV souhaite ouvrir un compte à terme (CAT) pour placer des fonds provenant d'une partie de l'emprunt réalisé en 2022 pour financer les travaux d'assainissement collectif et dont une partie de l'emploi sera différé en 2024. Le CAT consiste en un placement à courte terme de 1 à 12 mois avec une maturité mensuelle. C'est un placement sans risque, le taux est connu selon la durée fixée à l'avance à l'ouverture du contrat. Il est proposé de placer un montant de 260 000 € pendant une durée de 6 mois. Pour information, le taux applicable à compter du 9 mai 2023 est de 3.17% pour 6 mois.

Monsieur le Vice-président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 1618-1, L. 1618-2 et R. 1618-1,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de placer des fonds du budget annexe Assainissement collectif de la CCHMV provenant, d'une partie de l'emprunt réalisé en 2022 pour financer les travaux d'assainissement collectif et dont une partie de l'emploi sera différé en 2024, pour un montant de 260 000 € et pour une durée de 6 mois ;

- **Décide** de souscrire à un compte à terme dont les caractéristiques sont les suivantes : durée 6 mois, taux nominal au 9 mai 2023 : 3.17% (taux actuariel 3.24%) ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 12 juin 2023.

Le Président

Christian SIMON

